



AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL REGLEMENT INTERIEUR - Saison 2026/2027

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'ASV et s'adresse à toutes celles et ceux qui font vivre notre club : licenciés, dirigeants, entraîneurs, bénévoles, ainsi qu'aux parents et accompagnateurs.

À l'AS Villebon Longjumeau Handball, nous accueillons des pratiquants de tous âges, du Baby-Hand aux séniors, en passant par le Handfit et les loisirs, dans un esprit de partage et de plaisir.

Notre club s'engage à offrir un environnement respectueux et bienveillant, sécurisant, formateur et convivial.

Nous portons haut les valeurs qui nous rassemblent : respect, engagement, solidarité, responsabilité et fair-play.

Et parce que chacun a sa place, nous encourageons l'implication sous toutes ses formes : joueur, arbitre, entraîneur, dirigeant ou bénévole.

Adhésion au club

L'adhésion n'est effective qu'après :

- La remise ou la saisie d'un dossier complet,
- Le règlement intégral de la cotisation (ou en quatre chèques encaissés en novembre, janvier, mars et mai),
- La qualification de la licence par les instances fédérales.

Aucun licencié ne pourra participer aux entraînements (après 2 séances d'essai pour les catégories jeunes) ou compétitions sans dossier complet.

Toute adhésion implique l'acceptation du présent règlement.

Engagements du club

Le club s'engage à :

- Assurer un accueil adapté à chaque public,
- Favoriser la progression sportive et personnelle des licenciés,
- Garantir un climat respectueux et inclusif,
- Assurer une communication régulière avec les adhérents et les familles.

Pour les jeunes, l'objectif est autant éducatif que sportif.

Pour les adultes, le club favorise la performance, le loisir ou le bien-être selon les sections concernées.

Engagements des licenciés

Chaque licencié s'engage à :

- Respecter les personnes, les installations et le matériel,
- Adopter une attitude positive et sportive,
- Respecter les décisions des entraîneurs, arbitres et officiels,
- Participer activement à la vie de son équipe,
- Représenter dignement le club lors des entraînements, compétitions et manifestations.

Les comportements injurieux, agressifs, discriminatoires ou violents ne sont pas compatibles avec les valeurs du club.

Spécificités des jeunes licenciés

Les jeunes sont encouragés à :

- Être assidus aux entraînements,
- Faire preuve de respect et d'esprit d'équipe,
- Accepter l'erreur comme une étape normale de l'apprentissage,
- Développer leur autonomie et leur sens des responsabilités.

Les entraîneurs privilégient une approche pédagogique favorisant la progression, la confiance et l'épanouissement de chacun, tout en accompagnant vers la performance.

Rôle des parents

Les parents contribuent à la réussite du projet éducatif du club.

Ils s'engagent à :

- Respecter les choix sportifs des encadrants,
- Encourager positivement les joueurs,
- Respecter les arbitres, adversaires et bénévoles,
- Informer rapidement l'entraîneur en cas d'absence,
- Participer, dans la mesure de leurs possibilités, à la vie associative.

Les consignes sportives relèvent exclusivement des entraîneurs.

Entraînements et compétitions

La participation régulière aux entraînements est un élément important de la progression individuelle et collective.

Toute absence prévisible doit être signalée à l'entraîneur dans les meilleurs délais.

La composition des équipes et les choix sportifs relèvent de la responsabilité des entraîneurs.

Pour les équipes compétitives, l'assiduité, l'investissement et le comportement pourront être pris en compte dans les sélections.

Arbitrage et formation à l'arbitrage

L'arbitrage constitue un élément essentiel du fonctionnement du handball et participe pleinement à la formation sportive et citoyenne des licenciés.

Le club s'engage à :

- Sensibiliser les joueurs, joueuses et familles au rôle fondamental de l'arbitre,
- Promouvoir le respect des arbitres et des officiels à tous les niveaux de pratique,
- Encourager la découverte et la pratique de l'arbitrage dès les catégories jeunes (Ecole d'arbitrage),
- Accompagner les licenciés souhaitant s'investir dans les parcours de Juge Arbitre Jeune (JAJ) ou de Juge Arbitre Territorial, (JA T3, T2 ou T1)
- Valoriser l'engagement des arbitres, accompagnateurs et tuteurs.

Chaque licencié s'engage à :

- Respecter les décisions arbitrales,
- Adopter un comportement exemplaire envers les arbitres avant, pendant et après les rencontres,
- Contribuer à un climat sportif serein et respectueux.

Les parents et accompagnateurs sont également invités à soutenir cette démarche en adoptant une attitude respectueuse et positive vis-à-vis des arbitres, notamment des jeunes arbitres en formation.

L'arbitrage est une école de responsabilité, de confiance en soi, de prise de décision et de respect des règles. À ce titre, il fait pleinement partie du projet éducatif et sportif du club.

Communication

Afin de faciliter les échanges, le club met en place différents outils de communication :

- Site internet,
- Réseaux sociaux (Instagram et Facebook),
- Courriel,
- Groupes WhatsApp par catégorie ou activité (Horaires, Convocations, Déplacements, Manifestations ...).
Chaque membre s'engage à utiliser ces espaces avec respect et courtoisie.

Parce qu'à l'AS Villebon Longjumeau HB, la vie du club ne s'arrête pas aux entraînements de la semaine ni aux matchs du week-end, un groupe WhatsApp dédié aux informations du club est créé. Ce groupe permettra de partager vos annonces, vos demandes, vos besoins ainsi que les communications importantes du club. Pour garantir un espace simple et non intrusif, seuls les modérateurs pourront publier, afin d'éviter toute surcharge de notifications.

Pour les catégories mineures, les groupes incluent prioritairement les parents ou représentants légaux.

Comportement et esprit sportif

Chaque licencié (ou parents de licencié) représente l'image du club. En compétition comme lors des entraînements :

- Le respect des arbitres est impératif,
- Le fair-play est attendu en toutes circonstances,
- Les adversaires doivent être considérés avec respect,
- Les victoires comme les défaites doivent être acceptées avec dignité.

Les tribunes doivent également refléter ces valeurs.

Vie associative et bénévolat

Le fonctionnement du club repose sur l'implication de nombreux bénévoles.

Chaque licencié et chaque famille sont invités à participer, selon leurs disponibilités, aux événements organisés par le club :

- Tournois,
- Manifestations
- Actions de développement,
- Déplacements.

Cette participation contribue à la convivialité et à la pérennité du club.

Mesures disciplinaires

Le club privilégie le dialogue, la prévention et la responsabilisation.

En cas de manquement au présent règlement, outre les sanctions fédérales, les mesures suivantes pourront être mises en œuvre :

- Rappel aux règles,
- Entretien avec le licencié et/ou entretien avec la famille pour les mineurs,
- Suspension temporaire,
- Exclusion prononcée par le bureau du club.

Toute sanction sportive et/ou financière, prononcée par les instances fédérales, à l'encontre d'un licencié reste à la charge du licencié concerné ou de son représentant légal s'il est mineur. La reprise des entraînements et des matchs ne sera autorisée qu'après régularisation complète de la situation.

Formations et mutations

Toute personne bénéficiant d'une formation ou d'un recyclage financé par le club devra remettre deux chèques de caution d'un montant total équivalent au coût de la formation. Le premier sera restitué lors de la réinscription suivant la première saison d'encadrement après validation de la formation, le second lors de la réinscription suivant la deuxième saison. En cas d'abandon ou de mutation, le ou les chèques pourront être encaissés.